



CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/SBSTA/1995/3
5 octobre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Première session
Genève, 28 août - 1er septembre 1995

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET
TECHNOLOGIQUE SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIERE SESSION TENUE
A GENEVE DU 28 AOUT AU 1er SEPTEMBRE 1995

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION	1 - 3	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (point 1 de l'ordre du jour)	4 - 13	4
A. Adoption de l'ordre du jour	4	4
B. Organisation des travaux de la session	5 - 6	4
C. Participation	7 - 11	4
D. Documentation	12 - 13	8
III. ELABORATION ET CALENDRIER D'EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1996-1997 (point 2 de l'ordre du jour)	14 - 45	9
A. Evaluations scientifiques	19 - 21	9
B. Coopération avec les organes internationaux compétents y compris le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat .	22 - 24	10
C. Transfert de technologie	25 - 26	11

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
D. Création de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux	27 - 29	12
E. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote	30 - 31	12
F. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention	32 - 33	13
G. Communications initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	34 - 35	14
H. Attribution et réduction des émissions provenant des combustibles de soute utilisés dans les transports internationaux	36 - 37	14
I. Contributions au processus prévu par le Mandat de Berlin	38 - 39	14
J. Atelier sur les apports d'entités non gouvernementales	40 - 41	15
K. Propositions concernant les activités à plus long terme et leur organisation	42 - 43	15
L. Rapport sur les travaux de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à soumettre à la Conférence des Parties à sa deuxième session	44 - 45	16
IV. AUTRES QUESTIONS DECOULANT DES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES (point 3 de l'ordre du jour)	46 - 50	16
Communications des Parties visées à l'annexe I : rapport intérimaire sur les examens approfondis . . .	46 - 50	16
V. RAPPORT SUR LES TRAVAUX ET CLOTURE DE LA PREMIERE SESSION (point 4 de l'ordre du jour) . .	51 - 53	17

Annexe

Première liste de points sur lesquels le Groupe
d'experts intergouvernemental sur l'évolution du
climat pourrait contribuer aux travaux de l'Organe
subsidiaire de Conseil scientifique et technologique

18

I. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La première session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (ci-après dénommé le SBSTA) s'est tenue à Genève du 28 août au 1er septembre 1995. Elle a été convoquée en application du paragraphe 8 de la décision 6/CP.1 (FCCC/CP/199/Add.1). Toutefois, le calendrier des réunions du SBSTA publié à l'annexe III de cette décision a été modifié à la suite d'une réunion du Bureau de la Conférence des Parties à Bonn, le 19 juin 1995. En conséquence la session prévue pour octobre 1995 a été avancée et s'est tenue au mois d'août 1995.

2. Le Président du SBSTA, M. Tibor Faragó, a ouvert la session à la première séance, le 28 août 1995. Il a souhaité la bienvenue aux participants, leur rappelant que le SBSTA avait été créé en application de l'article 9 de la Convention pour fournir en temps opportun des informations et des avis sur les questions scientifiques et technologiques relatives à la Convention. Les fonctions essentielles du SBSTA telles qu'elles étaient exposées à l'article 9 avaient été précisées dans plusieurs des décisions prises par la Conférence des Parties à sa première session, notamment dans la décision 6/CP.1 relative aux fonctions des organes subsidiaires. Plus récemment, le SBSTA avait reçu des demandes de conseils du Groupe spécial du Mandat de Berlin. Il y avait donc beaucoup à faire. M. Faragó a déclaré qu'il s'engageait en tant que Président à s'acquitter de ses responsabilités aussi efficacement que possible et il a appelé tous les participants à l'aider activement et de manière constructive.

3. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue à tous les participants à la session. Il leur a rappelé qu'il s'agissait d'une session d'organisation et a appelé leur attention sur les différences qui existaient entre le mandat du SBSTA et celui de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, différences à partir desquelles le secrétariat avait élaboré les projets de programme de travail des deux organes. Il a mentionné plusieurs points importants dont la création des groupes consultatifs techniques intergouvernementaux, la coopération future avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'organisation d'un atelier sur les contributions d'entités non gouvernementales, sur lesquels le SBSTA devait en principe se prononcer à la session en cours. Le Secrétaire exécutif a également insisté sur la nécessité d'arrêter un calendrier précis et notamment de définir les contributions nécessaires pour la session suivante du SBSTA, en février 1996.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 1 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

4. A sa première séance plénière, le 28 août, le SBSTA a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux de la session
2. Elaboration et calendrier d'exécution du programme de travail pour 1996-1997
3. Autres questions découlant des décisions de la Conférence des Parties :

Communications des Parties visées à l'annexe I : rapport intérimaire sur les examens approfondis

4. Rapport sur les travaux de la session.

B. Organisation des travaux de la session

5. A la première séance plénière, le 28 août, le SBSTA a décidé de ne pas constituer de sous-groupe pour examiner tel ou tel point et de débattre sur le fond des questions inscrites à son ordre du jour en séance plénière uniquement.

6. A sa sixième séance plénière, le 30 août, le SBSTA a décidé d'ajourner ses travaux pour permettre la tenue de consultations informelles organisées par le Président et de se réunir à nouveau en plénière le vendredi, 1er septembre.

C. Participation

7. Ont participé à la première session du SBSTA des représentants des 83 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent :

Algérie	Bénin
Allemagne	Bolivie
Antigua-et-Barbuda	Brésil
Arabie saoudite	Bulgarie
Argentine	Burkina Faso
Australie	Canada
Autriche	Chine
Bangladesh	Colombie

Communauté européenne	Myanmar
Comores	Népal
Cuba	Nigéria
Danemark	Norvège
Dominique	Nouvelle-Zélande
Egypte	Ouganda
Equateur	Ouzbékistan
Espagne	Pakistan
Etats-Unis d'Amérique	Panama
Ethiopie	Pays-Bas
Fédération de Russie	Pérou
Fidji	Philippines
Finlande	Pologne
France	Portugal
Gambie	République centrafricaine
Grèce	République de Corée
Guinée	République démocratique populaire lao
Hongrie	République populaire démocratique de Corée
Inde	République slovaque
Indonésie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Irlande	Soudan
Italie	Suède
Jamaïque	Suisse
Japon	Tchad
Kenya	Thaïlande
Koweït	Togo
Lesotho	Trinité-et-Tobago
Liban	Uruguay
Malaisie	Viet Nam
Maldives	Zambie
Mali	Zimbabwe
Malte	
Maurice	
Mauritanie	
Mexique	
Micronésie (Etats fédérés de)	

8. Des représentants des Etats non parties à la Convention dont les noms suivent ont également participé à la session en qualité d'observateurs :

Afrique du Sud	Honduras	Niger
Angola	Iran (République islamique d')	République-Unie de Tanzanie
Belgique	Madagascar	Sierra Leone
El Salvador	Maroc	
Gabon		

9. Les bureaux de l'ONU et les programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Département de la coordination des politiques et du développement durable (DPCSD) (Secrétariat de l'ONU)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT).

10. Les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations apparentées ci-après étaient représentées :

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO/COI)

Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat (GIEC)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation mondiale du commerce (OMC).

11. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Organisations intergouvernementales :

Agence internationale de l'énergie (AIE)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Organisations non gouvernementales :

Alliance for Responsible Atmospheric Policy, Arlington, Etats-Unis d'Amérique

Association française du froid/Alliance Froid Climatisation

Environnement, Paris, France

British Fire Protection Systems Association Limited,
Kingston-upon-Thames, Royaume-Uni

Centre for Business and the Environment, Londres, Royaume-Uni

Climate Action Network UK, Londres, Royaume-Uni

Climate Network Europe, Bruxelles, Belgique

Conseil de la Terre, San José, Costa Rica

Edison Electric Institute, Washington, Etats-Unis d'Amérique

Environmental Defense Fund, Washington, Etats-Unis d'Amérique

Foundation for International Environmental Law and Development, Londres, Royaume-Uni

Global Climate Coalition, Washington, Etats-Unis d'Amérique

Global Industrial and Social Progress Research Institute, Tokyo, Japon

Greenpeace International, Amsterdam, Pays-Bas

Industrial Technology Research Institute, Hsinchu, province chinoise de Taiwan

Institut de recherche sur l'environnement, La Roche-sur-Foron, France

Académie internationale de l'environnement, Conches, Suisse

Chambre de commerce internationale, Paris, France

International Climate Change Partnership, Arlington, Etats-Unis d'Amérique

Conseil international du droit de l'environnement, Bonn, Allemagne

Conseil international des femmes, Paris, France

Union internationale de l'industrie du gaz, Groningen, Pays-Bas

Organisation internationale des constructeurs d'automobiles, Paris, France

International Petroleum Industry Environmental Conservation Association, Londres, Royaume-Uni

International Society on Optics Within Life Sciences, Münster, Allemagne

National Coal Association, Washington, Etats-Unis d'Amérique

Natural Resources Defense Council, Washington, Etats-Unis d'Amérique

New Energy and Industrial Technology Development Organization, Tokyo, Japon

ProClim - Swiss Forum for Climate and Global Change, Berne, Suisse

RainForest ReGeneration Institute, Washington, Etats-Unis d'Amérique

Stockholm Environment Institute, Stockholm, Suède

Tata Energy Research Institute, New Delhi, Inde

The Climate Council, Washington, Etats-Unis d'Amérique

The Woods Hole Research Center, Woods Hole, Etats-Unis d'Amérique

Verification Technology Information Centre, Londres, Royaume-Uni

World Coal Institute, Londres, Royaume-Uni

Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy, Wuppertal, Allemagne

WWF-International, Gland, Suisse.

D. Documentation

12. A sa première session, le SBSTA était saisi des documents ci-après :

FCCC/SBSTA/1995/1 et Corr.1	Ordre du jour provisoire annoté
FCCC/SBSTA/1995/2	Projet de programme de travail
FCCC/SBSTA/1995/Misc.1	Activities implemented jointly under the pilot phase: views from Parties on a framework for reporting
FCCC/SBSTA/1995/Misc.2	Elaboration and scheduling of the programme of work, 1996-1997: contribution by the Chairman of the Intergovernmental Panel on Climate Change
FCCC/SBSTA/1995/L.1	Coopération avec les organes internationaux compétents, y compris le GIEC. Projet de conclusions proposé par le Bureau.
FCCC/SBSTA/1995/L.2	Elaboration et calendrier d'exécution du programme de travail pour 1996-1997. Autres questions découlant des décisions de la Conférence des Parties. Projet de conclusions proposé par le Bureau.

13. Les documents suivants sont également disponibles :

FCCC/CP/1995/7 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa première session, tenue à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995
-------------------------	---

FCCC/SB/1995/INF.1	Répartition des tâches entre les organes subsidiaires créés par la Convention
FCCC/SB/1995/Mesc.1	First communications from Parties not included in Annex I to the Convention.

III. ELABORATION ET CALENDRIER D'EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL
POUR 1996-1997

(Point 2 de l'ordre du jour)

14. A ses première et 2ème séances plénières, le 28 août, le SBSTA a abordé la question de son programme de travail au cours d'un vaste débat général avant de procéder, à sa 2ème séance et aux séances suivantes, à l'examen des différents éléments de ce programme. Les discussions ont porté surtout sur la coopération avec les organes internationaux compétents, dont le Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques (voir plus loin la section III B), et sur la création de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux (voir plus loin la section III D), deux points sur lesquels le Vice-Président et le Président, respectivement, ont engagé des consultations informelles pour élaborer des projets de conclusions.

15. Des déclarations ont été faites au sujet du programme de travail et de ses divers éléments par les représentants de 44 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre encore au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires, certains représentants intervenant plusieurs fois.

16. A la 2ème séance plénière, le Secrétaire du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a fait une déclaration au nom du Président du GIEC.

17. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ainsi que par un représentant du Groupe d'évaluation technique et économique du Protocole de Montréal, parlant au nom du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

18. Toujours à la 2ème séance plénière, un représentant de Climate Action Network UK a fait une déclaration au nom des organisations non gouvernementales qui s'occupent de l'environnement.

A. Evaluations scientifiques

1. Délibérations

19. Cet élément du programme de travail a été examiné aux 2ème, 3ème et 7ème séances plénières, les 28 et 29 août et le 1er septembre.

20. A la 2ème séance plénière, le 28 août, le représentant du GIEC a répondu aux questions qui avaient été posées à la suite de la déclaration du Président du GIEC.

2. Conclusions

21. Après avoir examiné un texte proposé par le Président (FCCC/SBSTA/1995/L.2), le SBSTA a adopté la conclusion suivante :

a) Le SBSTA a noté que le GIEC adopterait le deuxième rapport d'évaluation à sa session de décembre. Etant donné que ce rapport contiendrait des informations importantes pour la Convention, le SBSTA devrait l'examiner en priorité à sa deuxième session pour pouvoir donner des conseils pertinents au Groupe spécial du Mandat de Berlin comme ce dernier le lui avait demandé (FCCC/AGBM/1995/2, par. 19 f)). Le secrétariat a été prié d'établir, pour examen par le SBSTA, un document dans lequel il mettrait en évidence les questions à traiter et indiquerait les contributions qui pourraient être nécessaires dans l'avenir y compris aux fins des travaux du Groupe spécial du Mandat de Berlin.

B. Coopération avec les organes internationaux compétents y compris le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

1. Délibérations

22. Cet élément du programme de travail a été examiné aux 2ème, 3ème et 7ème séances plénières, les 28 et 29 août et le 1er septembre.

23. A la 2ème séance plénière, le 28 août, le représentant du GIEC a répondu à quelques-unes des questions posées à la suite de la déclaration du Président du GIEC.

2. Conclusions

24. Après avoir examiné un texte proposé par le Président (FCCC/SBSTA/1995/L.1), le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a fermement appuyé la poursuite des activités du GIEC en tant que source indépendante et éminente d'informations scientifiques et techniques intéressant l'application de la Convention, comme il était spécifié à l'article 9;

b) Le SBSTA coopérerait également avec les organes et programmes internationaux compétents pour traiter des questions d'ordre scientifique, méthodologique, technique, socio-économique et technologique, conformément aux décisions 4, 5, 6 et 13 adoptées par la Conférence des Parties à sa première session (FCCC/CP/1995/7/Add.1);

c) Le SBSTA a dressé une liste des domaines dans lesquels il pourrait faire appel au GIEC pour fournir en temps opportun à la Conférence des Parties des renseignements et des avis sur les questions scientifiques et techniques pertinentes. Cette liste qui est préliminaire et forcément de caractère

général est reproduite dans l'annexe du présent rapport. Elle pourra être remaniée, modifiée, précisée et complétée. Il sera nécessaire également de déterminer les besoins à court terme et à long terme. Le SBSTA a prié son Bureau de tenir des réunions communes avec le Bureau du GIEC et de lui rendre compte, à chacune de ses sessions, des résultats de ces réunions;

d) Le SBSTA a également prévu qu'il pourrait avoir besoin, dans des délais très courts (de l'ordre de 12 mois peut-être), d'avis scientifiques et techniques du GIEC sur de nouveaux sujets particuliers;

e) Le SBSTA a reconnu qu'une coordination étroite devrait s'instaurer entre le GIEC et lui-même pour élaborer des propositions plus précises en vue de l'exécution de tâches arrêtées d'un commun accord et pour examiner des questions telles que les calendriers d'exécution et les incidences financières, y compris les sommes allouées au GIEC sur le budget de la Convention. A son avis, cette question deviendrait particulièrement importante après qu'il aurait examiné le deuxième rapport d'évaluation du GIEC;

f) Une fois que le SBSTA aurait examiné le deuxième rapport d'évaluation du GIEC, le secrétariat devrait dresser une liste des domaines prioritaires et faire des propositions concernant les délais dans lesquels le GIEC devrait fournir des apports pour les travaux futurs du SBSTA;

g) Le SBSTA reviendrait régulièrement sur cet élément du programme de travail.

C. Transfert de technologie

1. Délibérations

25. Cet élément du programme de travail a été examiné aux 4ème et 7ème séances plénières, le 29 août et le 1er septembre.

2. Conclusions

26. Après avoir examiné un texte proposé par le Président (FCCC/SBSTA/1995/L.2), le SBSTA a adopté la conclusion suivante :

a) Le SBSTA, rappelant les décisions de la Conférence des Parties (FCCC/CP/1995/7/Add.1, décision 13/CP.1), a approuvé la répartition des tâches à entreprendre par le SBI et lui-même, au titre de cet élément du programme de travail que le secrétariat avait proposé dans le document FCCC/SB/1995/INF.1; il examinerait cet élément du programme de travail à ses sessions suivantes. Une attention particulière serait accordée au rapport demandé par le Groupe spécial du Mandat de Berlin pour sa troisième session. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, pour examen à sa deuxième session, un premier rapport intérimaire concernant le recensement, l'évaluation et le développement des technologies ainsi qu'un inventaire des technologies et savoir-faire de pointe, écologiquement rationnels et économiquement viables de nature à permettre d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter, en application de la décision 13/CP.1.

D. Création de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux

1. Délibérations

27. Cet élément du programme de travail a été examiné aux 3ème, 4ème, 6ème et 7ème séances plénières, les 29 et 30 août et le 1er septembre.

28. Le représentant des Philippines, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a dit qu'il était profondément déçu que les membres du SBSTA n'aient pu se mettre d'accord sur la création des groupes techniques, en dépit des efforts consentis par le Groupe des 77 pour parvenir à un compromis, celui-ci s'étant notamment déclaré prêt à accepter, en les appliquant sans les adopter, et sous réserve d'un réexamen à la session suivante du SBSTA, les propositions initiales du Président.

2. Conclusions

29. Le SBSTA a débattu de la création de groupes consultatifs techniques sur la base des propositions du secrétariat publiées sous la cote FCCC/SBSTA/1995/2 et d'un document informel soumis ultérieurement par le Président. En décidant de revenir sur cette question à sa deuxième session, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler les communications que les Parties feraient parvenir avant le 30 octobre 1995 au sujet des groupes consultatifs techniques intergouvernementaux;

b) Le SBSTA a prié également son Président de poursuivre les consultations sur la création des groupes consultatifs techniques intergouvernementaux, notamment du 30 octobre au 3 novembre, semaine au cours de laquelle se déroulerait à Genève la deuxième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin.

E. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

1. Délibérations

30. Cet élément du programme de travail a été examiné aux 4ème et 7ème séances plénières, le 29 août et le 1er septembre.

2. Conclusions

31. Après avoir examiné un texte proposé par le Président (FCCC/SBSTA/1995/L.2) le SBSTA a adopté la conclusion suivante :

a) Le SBSTA a prié le secrétariat de continuer à rassembler les communications que les Parties feraient parvenir avant le 1er novembre 1995 au sujet du mécanisme d'établissement de rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, dans un document de la série Misc. qu'il examinerait à sa deuxième session;

b) Le SBSTA a prié également le secrétariat d'élaborer, en prenant en considération les vues exprimées par les Parties et en tenant compte des enseignements tirés des activités exécutées conjointement, des propositions concernant la mise en place d'un mécanisme d'établissement de rapports, qu'il examinerait à ses sessions suivantes, en liaison avec le SBI, afin que la Conférence des Parties puisse, à sa prochaine session annuelle, faire le point sur l'état d'avancement de la phase pilote, en application de la décision 5/CP.1.

F. Communications nationales des Parties visées
à l'annexe I de la Convention

1. Délibérations

32. Cet élément du programme de travail a été examiné aux 3ème et 7ème séances plénières, le 29 août et le 1er septembre.

2. Conclusions

33. Après avoir examiné un texte proposé par le Président (FCCC/SBSTA/1995/L.2), le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a approuvé la répartition des tâches à entreprendre par le SBI et lui-même au titre de cet élément du programme de travail que le secrétariat avait proposée dans le document FCCC/SB/1995/INF.1;

b) Le SBSTA a décidé que l'analyse des examens approfondis figurerait en permanence à son ordre du jour. Un certain nombre de rapports d'examen approfondi étaient attendus pour la session suivante;

c) Le SBSTA a prié le secrétariat de lui soumettre les premiers éléments du rapport de synthèse sur les examens approfondis à sa deuxième session afin qu'il puisse arrêter la version définitive de ce rapport à une session ultérieure et le soumettre à la Conférence des Parties à sa deuxième session. Le Groupe spécial du Mandat de Berlin se verrait communiquer, comme il l'a demandé, les conclusions qui l'intéressent;

d) Le SBSTA, reconnaissant qu'il était important d'améliorer la comparabilité des communications, a décidé de reprendre l'élaboration de directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I à sa deuxième session et à ses sessions suivantes sur la base du rapport relatif aux directives que la Conférence des Parties avait demandé au secrétariat à sa première session (FCCC/CP/1995/7/Add.1, décision 3/CP.1);

e) En ce qui concerne les questions de méthodologie à examiner au titre de cet élément du programme de travail, le SBSTA a considéré qu'il était utile de tirer parti des travaux menés par les organes internationaux compétents, notamment par le GIEC.

G. Communications initiales des Parties non visées
à l'annexe I de la Convention

1. Délibérations

34. Cet élément du programme de travail a été examiné aux 5ème et 7ème séances plénières, le 30 août et le 1er septembre.

2. Conclusions

35. Après avoir examiné un texte proposé par le Président (FCCC/SBSTA/1995/L.2), le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a prié le secrétariat d'élaborer, pour examen à sa deuxième session, des recommandations concernant les directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, en tenant compte des vues exprimées par les Parties et des documents soumis par ces dernières, y compris du document A/AC.237/Misc.40);

b) Le SBSTA a prié en outre le secrétariat de faciliter l'échange et la mise en commun d'informations entre les Parties aux fins de l'établissement des communications initiales, y compris la tenue de réunions au cours desquelles les participants pourraient discuter des aspects techniques et des éléments communs de ces communications, et de mobiliser des fonds extrabudgétaires à cet effet.

H. Attribution et réduction des émissions provenant des combustibles
de soute utilisés dans les transports internationaux

1. Délibérations

36. Cet élément du programme de travail a été examiné aux 5ème et 7ème séances plénières, le 30 août et le 1er septembre.

2. Conclusions

37. Après avoir examiné un texte proposé par le Président (FCCC/SBSTA/1995/L.2), le SBSTA a adopté la conclusion suivante :

a) Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un document dans lequel il exposerait différentes options, pour examen à une session ultérieure.

I. Contributions au processus prévu par le Mandat de Berlin

1. Délibérations

38. Cet élément du programme de travail a été examiné aux 3ème et 7ème séances plénières les 29 août et 1er septembre.

2. Conclusions

39. Après avoir examiné un texte proposé par le Président (FCCC/SBSTA/1995/L.2), le SBSTA a adopté la conclusion suivante :

Le SBSTA a pris note des demandes d'apports émanant du Groupe spécial du Mandat de Berlin, tant à court terme qu'à long terme, et les a inscrites à son ordre du jour, en tant que questions prioritaires, au titre des points pertinents.

J. Atelier sur les apports d'entités non gouvernementales

1. Délibérations

40. Cet élément du programme de travail a été examiné aux 5ème et 7ème séances plénières, le 30 août et le 1er septembre.

2. Conclusions

41. Après avoir examiné un texte proposé par le Président (FCCC/SBSTA/1995/L.2), le SBSTA a adopté la conclusion suivante :

a) Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser un atelier sur les apports d'entités non gouvernementales, comme prévu à son programme de travail, en coopération avec les Parties et les organisations intéressées. Cet atelier pourrait, éventuellement, se tenir le week-end précédant la réunion suivante du SBSTA. Il faudrait prendre des dispositions pour que cette manifestation réunisse un nombre suffisant de participants parmi lesquels, notamment, des représentants d'organisations non gouvernementales de pays en développement, et fournir une assistance à cet effet. Les conclusions de l'atelier seraient communiquées au SBSTA pour examen à sa deuxième session. L'atelier devrait être financé par des fonds extrabudgétaires. A cet égard, le SBSTA a pris note avec satisfaction du concours offert par deux Parties. Il serait tenu compte des vues exprimées par les Parties pour préparer l'atelier.

K. Propositions concernant les activités à plus long terme et leur organisation

1. Délibérations

42. Cet élément du programme de travail a été examiné aux 5ème et 7ème séances plénières, le 30 août et le 1er septembre.

2. Conclusions

43. Après avoir examiné un texte proposé par le Président (FCCC/SBSTA/1995/L.2), le SBSTA a adopté la conclusion suivante :

a) Le SBSTA a décidé d'examiner cette question à la session suivante.

L. Rapport sur les travaux de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à soumettre à la Conférence des Parties à sa deuxième session

1. Délibérations

44. Cet élément du programme de travail a été examiné aux 5ème et 7ème séances plénières, le 30 août et le 1er septembre.

2. Conclusions

45. Après avoir examiné un texte proposé par le Président (FCCC/SBSTA/1995/L.2), le SBSTA a adopté la conclusion suivante :

a) Le SBSTA a décidé d'examiner cette question à la session suivante.

IV. AUTRES QUESTIONS DECOULANT DES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

(Point 3 de l'ordre du jour)

Communications des Parties visées à l'annexe I : rapport intérimaire sur les examens approfondis

1. Délibérations

46. A la 3ème séance plénière, le 29 août, puis, à nouveau, à la 7ème séance plénière, le 1er septembre, le SBSTA a examiné ce point en même temps que la question relative aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (voir plus haut la section III F).

47. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

48. Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique a fait une déclaration.

49. Le Secrétaire exécutif a fait une déclaration.

2. Conclusions

50. Après avoir examiné un texte proposé par le Président (FCCC/SBSTA/1995/L.2), le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

Le SBSTA a pris note du rapport intérimaire du secrétariat publié sous la cote FCCC/SB/1995/1. Il a relevé avec satisfaction que des experts d'un grand nombre de pays avaient participé au processus d'examen, chaque équipe d'examen comprenant au moins un expert d'un pays en développement Partie à la Convention. Toutefois le SBSTA a constaté avec préoccupation que, jusque-là, 29 pays seulement avaient désigné des experts pour les examens approfondis et que le calendrier que la Conférence des Parties avait arrêté pour ces examens ne pourrait être totalement respecté en raison du manque de ressources et/ou de problèmes de programmation. Il a demandé instamment aux Parties de désigner de nouveaux experts pour que le processus d'examen approfondi puisse être mené à bien.

V. RAPPORT SUR LES TRAVAUX ET CLOTURE DE LA PREMIERE SESSION

(Point 4 de l'ordre du jour)

51. A sa 7ème séance, le 1er septembre, le SBSTA a demandé que, la session étant très courte, le Rapporteur établisse le rapport de la session sous la conduite du Président et avec le concours du secrétariat, en y incorporant le texte de toutes les conclusions qui pourraient être adoptées à la session.
52. Le Secrétaire exécutif a fait une déclaration au sujet des incidences financières des mesures réclamées par le SBSTA, faisant observer que l'atelier sur les apports d'entités non gouvernementales n'était pas inscrit au budget de la Convention pour 1996-1997. Des fonds extrabudgétaires supplémentaires seraient nécessaires pour financer cette manifestation ainsi que tout autre atelier organisé en 1995.
53. Après avoir remercié tous les participants, les interprètes et le secrétariat de leur concours et de leur collaboration, le Président a prononcé la clôture de la première session du SBSTA.

Annexe

PREMIERE LISTE DE POINTS SUR LESQUELS LE GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT POURRAIT CONTRIBUER AUX TRAVAUX DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Conformément à l'article 9 de la Convention et à la décision 4/CP.1 sur les questions méthodologiques, à la décision 5/CP.1 sur les activités exécutées conjointement, aux paragraphes A1, A3, A4 et A5 de l'annexe I de la décision 6/CP.1 sur les fonctions des organes subsidiaires et à la décision 13/CP.1 sur le transfert de technologie (FCCC/CP/1997/Add.1), l'Organe subsidiaire du Conseil scientifique et technologique sollicitera le concours du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans divers domaines scientifiques, méthodologiques et techniques. On trouvera ci-après une première liste de domaines dans lesquels le GIEC pourrait contribuer utilement aux travaux du SBSTA. Chacun des points énumérés, à l'exception du premier, correspond à un volet important du troisième rapport d'évaluation et il y aurait peut-être lieu d'y consacrer un rapport intérimaire ou spécial.

1. Evaluations complètes (tous les quatre ou cinq ans) dont le champ correspondrait à peu près à celui du deuxième rapport d'évaluation du GIEC.
2. Mise en évidence des changements climatiques dus à des causes anthropiques et des tendances dans ce domaine.
3. Elaboration de nouvelles directives pour l'inventaire des émissions (par exemple des émissions des nouveaux gaz à effet de serre et des émissions provenant du changement d'affectation des sols, de la foresterie et de la combustion de biomasse, des terres agricoles et de l'élimination des déchets solides) et, notamment, réévaluation des facteurs d'émission, des coefficients de conversion ainsi que des émissions provenant des combustibles de soute.
4. Etude et évaluation des aspects méthodologique et technologique du transfert de technologie.
5. Mise au point et perfectionnement des méthodologies y compris, par exemple, de celles utilisées pour estimer les émissions actuelles de gaz à effet de serre et établir des projections concernant ces gaz et de celles utilisées pour estimer les potentiels de réchauffement du globe et évaluer les effets des mesures prises actuellement en application des dispositions de la Convention.
6. Bases scientifiques, techniques et socio-économiques requises pour pouvoir interpréter de façon plus précise l'article 2 de la Convention, notamment modélisation nécessaire de différents scénarios pour la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

7. Poursuite des travaux visant à mettre en évidence et à évaluer les sources d'émission et les puits et à étudier la chimie des gaz à effet de serre - cycle du carbone et rôle des gaz précurseurs notamment.
8. Atténuation des incertitudes scientifiques, notamment en ce qui concerne le rôle des particules et de l'ozone troposphérique.
9. Perfectionnement et mise à jour de scénarios régionaux à haute résolution concernant les changements climatiques.
10. Incidences économiques, écologiques, sectorielles et régionales tant des changements climatiques que des mesures actuellement appliquées ou envisagées pour y faire face, y compris les incidences économiques de ces politiques et mesures sur les pays développés et les pays en développement.
11. Mesures d'adaptation.
12. Etude des aspects technique et socio-économique des articles 4.8, 4.9 et 4.10 de la Convention.
13. Autres nouvelles questions particulières liées à l'application de la Convention.
